

Le point des négociations

L'accord de méthode :

La CGT a œuvré pour obtenir une extension du délai de la procédure de 1 mois, qui se terminera donc le 8 décembre. Ce délai doit être mis à profit pour étudier sérieusement les alternatives aux suppressions d'emplois, et pour négocier des mesures d'accompagnement de haut niveau. Pour cela, la négociation peut être poursuivie jusqu'au dernier moment.

Nous avons aussi obtenu que la suspension de contrat soit ouverte à tous les salariés des catégories impactées, qui trouveraient un emploi avant la fin de la procédure, sans se limiter aux postes supprimés.

Nous avons donc signé cet accord, bien qu'il ne réponde pas à toutes nos demandes. Notamment la direction prévoit, en cas de reconfinement, de poursuivre la procédure en menant toutes les réunions à distance. Nous demandons la suspension de la procédure, en raison des problèmes de connexion et de la difficulté à maintenir les contacts avec les salariés dans cette situation. Nous n'avons pas été suivis par la CFDT sur ce point. Quand aux orientations stratégiques, nous n'en aurons communication qu'à la toute fin de la procédure : Mais y a-t-il une stratégie, autre que financière ?

La négociation sur les solutions alternatives

La première réunion de négociation du 22 septembre a porté sur les alternatives au PSE.

Les représentants CGT ont réaffirmé leurs propositions (voir notre déclaration au CSE du 24 septembre) :

1. Plan de départ volontaire uniquement, aucun départ contraint
 - les départs pourraient être étalés dans le temps pour intégrer les salariés encore trop éloignés de la retraite à ce jour.
2. En complément de ces départs volontaires, une réduction du temps de travail, pour préserver les postes avec le recours si nécessaire à l'aide de l'Etat dans le cadre de l'activité partielle de longue durée pour maintenir les rémunérations, aide qui peut être accordée pendant 2 ans.
 - le passage de 35 h en moyenne à 32 h pourrait permettre de sauvegarder 25 à 30 postes. Il pourrait s'accompagner d'un plan de formation pour développer les compétences sur les technologies nouvelles
 - Ce délai permettrait d'attendre d'avoir une visibilité sur l'évolution du marché
3. Examen des alternatives industrielles pour préserver les activités existantes qui seraient fragilisées par le projet, notamment la vente du logiciel G2, et développer certains marchés (Multiclient, Traitement des Etudes Nodes, Réservoir, Marché hors pétrole - Stockage géologique, Geothermie..),
 - Nous avons interpellé la Direction sur le projet de partenariat en cours de négociation avec une compagnie russe pour la mise à disposition du logiciel G2 et d'un support R&D, à échéance de 2021. S'il était conclu, ce partenariat pourrait assurer du travail aux équipes développement de Massy qui sont les mieux placées pour y répondre, ainsi que des rentrées financières substantielles.
 - Envisager la suppression à court terme de plus de la moitié des postes du développement, sans même attendre l'issue de cette négociation paraît incompréhensible.

Lors du CSE du 24 septembre, la direction a confirmé mener des discussions sur ce projet, mais minimisé l'activité engendrée pour les équipes de Massy : « 1 mois et demi de développement, le reste assuré depuis le centre de Moscou » (qui n'a pas les compétences).

Les représentants CGT ont également insisté pour l'ouverture du PIC à tous les salariés, et pour que sa mission soit limitée, d'ici la fin de la négociation, à un rôle d'information, conformément à l'accord de méthode. En effet, les catégories professionnelles peuvent évoluer et le périmètre du volontariat peut être élargi à l'issue de la négociation. Le PIC ne doit donc pas intervenir selon nous sur la préparation des projets de départ volontaire avant la fin des négociations, pour ne pas limiter le périmètre aux seuls salariés aujourd'hui impactés. Nous regrettons que la majorité CFDT au CSE ait donné un avis favorable pour la mise en place du PIC sans exiger cette condition. Nous craignons en effet que la direction ne spéculer sur la démotivation des salariés impactés pour les inciter à se porter volontaires.

Emplois, départs volontaires, rien n'est encore gagné

Pour l'instant, la direction repousse les alternatives présentées. Selon elle le nombre de suppression de poste (94) est un « élément central » du projet de réorganisation. Elle insiste sur son caractère structurel et sur l'urgence économique, urgence que nous contestons. En effet, les analystes de marché prévoient une reprise des investissements en exploration à partir de 2022.

La direction n'évoque que la possibilité d'élargir le périmètre du volontariat, sous réserve de conserver les compétences qu'elle définit comme « clés ». 49 postes sont considérés comme clé dans le livre 1, ce qui paraît excessif.

Le volontariat entraîne l'impossibilité de contester ultérieurement le licenciement devant les tribunaux, que ce soit pour le classement dans les catégories professionnelles ou bien le motif économique. C'est pourquoi nous demandons que le volontariat soit réel et non contraint. Il faut donc élargir le périmètre du volontariat et limiter au maximum les refus. Pourquoi retenir des salariés qui souhaitent partir et licencier ceux qui souhaiteraient rester ?

Rien n'est donc acquis. Pour obtenir :

- **Le recours exclusif à des départs volontaires dans un cadre sécurisé**
- **Des solutions alternatives de préservations d'emploi, faisant appel à la réduction du temps de travail, la formation et l'adaptation des compétences pour les enjeux futurs**
- **Des mesures d'accompagnement d'un niveau supérieur au plan de 2019**
- **Le maintien d'activités stratégiques pour le site de Massy**
- **Le développement des Géosciences hors hydrocarbures sur le site de Massy (Géothermie, stockage, CO2, etc.)**
- **Un cadre objectif et conforme au droit assurant la protection de l'emploi des plus fragiles**

Cessons le travail, à partir de 13H 00, avant la réunion de négociation. Rassemblement devant Galileo avec 😊 + ☂

Si vous ne pouvez pas être présent, **JOIGNEZ VOUS A LA MANIFESTATION VIRTUELLE :**

<https://manif.app/?lat=48.7260273519065&long=2.262872457504273&zoom=20&lang=fr>
<https://www.manif.app/wp/aide/>

SNGG-CGT – 27 avenue Carnot - Massy

le 28 septembre 2020



le SNGG CGT, un espace pour agir